

Tarification pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles

GESTION FINANCIÈRE

Montréal

Pour le secteur* de Montréal, l'excédent de 100 000 m³ d'eau consommée est imposé au taux de 0,22 \$ du m³ au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni d'un compteur.

* : Ce terme désigne, dans le contexte de la transition fiscale, le territoire d'une ancienne municipalité.



Tarification 2013

Exemple

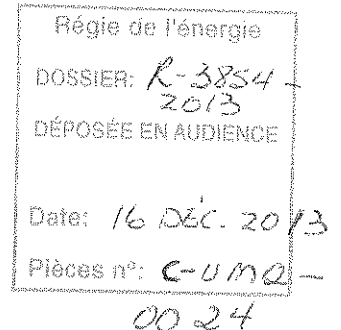
Consommation	150 000 mètres cubes
Excédent de 100 000 m ³	50 000 mètres cubes
Taux par mètre cube	X 0,22 \$
Prix de l'eau (eau au compteur)	= 11 000,00 \$

Inscription sur le compte de taxes municipales annuel 2013

Aucune inscription.

Facturation complémentaire

Le surplus de consommation d'eau sera facturé après la lecture des compteurs.



Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à utiliser l'un ou l'autre des moyens de communication mis à votre disposition, que ce soit :

1. dans votre arrondissement;
2. par téléphone : 311 (île de Montréal) ou 514 872-0311 (extérieur de l'île);
3. par courrier électronique.

Les renseignements présentés sur ce site sont offerts à titre informatif seulement et ne peuvent être considérés comme des opinions juridiques de la Ville de Montréal. De plus, les textes des lois et règlements diffusés sur ce site n'ont qu'une valeur administrative et bien que des efforts soient faits pour assurer leur mise à jour, ces textes peuvent avoir été l'objet de modifications n'ayant pas été mises en ligne. Une vérification des sources officielles est donc essentielle avant tout usage de ces textes à des fins professionnelles.

Tarifification pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles

GESTION FINANCIÈRE

Saint-Léonard

Pour le secteur* de Saint-Léonard, une taxe de l'eau est facturée à l'occupant.

* : Ce terme désigne, dans le contexte de la transition fiscale, le territoire d'une ancienne municipalité.



Tarifification 2013

Tarif de base: **45 \$ par logement ou 85 \$ par local**

Immeuble non résidentiel :

-Tarif pour la consommation excédant 318 mètres cubes ou 70 000 gallons **1,214 \$/1 000 gallons par local**
(0,26708 \$/mètre cube)

Inscription sur le compte de taxes municipales annuel 2013

Aucune inscription.

Facturation complémentaire

La facturation de l'eau (tarif de base) à l'occupant résidentiel et celle à l'occupant non résidentiel (tarif de base et consommation excédentaire) seront effectuées en 2013 après la lecture des compteurs. La tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels est effectuée deux fois par année.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à utiliser l'un ou l'autre des moyens de communication mis à votre disposition, que ce soit :

1. dans votre arrondissement;
2. par téléphone : 311 (île de Montréal) ou 514 872-0311 (extérieur de l'île);
3. par courrier électronique.

Les renseignements présentés sur ce site sont offerts à titre informatif seulement et ne peuvent être considérés comme des opinions juridiques de la Ville de Montréal. De plus, les textes des lois et règlements diffusés sur ce site n'ont qu'une valeur administrative et bien que des efforts soient faits pour assurer leur mise à jour, ces textes peuvent avoir été l'objet de modifications n'ayant pas été mises en ligne. Une vérification des sources officielles est donc essentielle avant tout usage de ces textes à des fins professionnelles.

Tarification pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles

GESTION FINANCIÈRE

Anjou

Pour le secteur* d'Anjou, une taxe de l'eau est facturée aux propriétaires. Dans le cas des immeubles résidentiels, il s'agit d'un tarif fixe. Pour les immeubles non résidentiels, incluant les immeubles mixtes, la tarification est au compteur.

* : Ce terme désigne, dans le contexte de la transition fiscale, le territoire d'une ancienne municipalité.



Tarification 2013

Tarif fixe

Résidentiel :	20 \$
Pour les immeubles résidentiels (incluant les copropriétés indivises - condominiums)	par logement
	10 \$
Pour les maisons de chambres	par chambre

Eau mesurée au compteur

Non résidentiel : incluant les immeubles mixtes (comprenant une partie résidentielle et une partie non résidentielle)	0,85 \$/1000 gallons (0,1869775 \$/mètre cube)
---	--

Inscription sur le compte de taxes municipales annuel 2013

Le tarif par logement et par chambre pour les immeubles entièrement résidentiels est facturé.

Pour ce qui est des immeubles mixtes munis de compteurs non distincts, les tarifs de base accordent un minimum de 227 m³ d'eau par logement et/ou chambre.

Facturation complémentaire

L'eau selon la consommation sera facturée en 2013 après les lectures semestrielles des compteurs.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à utiliser l'un

ou l'autre des moyens de communication mis à votre disposition, que ce soit :

1. dans votre arrondissement;
2. par téléphone : 311 (île de Montréal) ou 514 872-0311 (extérieur de l'île);
3. par courrier électronique.

Les renseignements présentés sur ce site sont offerts à titre informatif seulement et ne peuvent être considérés comme des opinions juridiques de la Ville de Montréal. De plus, les textes des lois et règlements diffusés sur ce site n'ont qu'une valeur administrative et bien que des efforts soient faits pour assurer leur mise à jour, ces textes peuvent avoir été l'objet de modifications n'ayant pas été mises en ligne. Une vérification des sources officielles est donc essentielle avant tout usage de ces textes à des fins professionnelles.

.....
® Tous droits réservés, Ville de Montréal

Tarification pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles

GESTION FINANCIÈRE

Outremont

Pour le secteur* d'Outremont, une taxe de l'eau est facturée aux propriétaires d'immeubles commerciaux munis de compteurs. Il n'y a pas de taxe de l'eau pour la catégorie des immeubles résidentiels.

Une taxe pour la collecte des déchets est facturée au propriétaire.

* : Ce terme désigne, dans le contexte de la transition fiscale, le territoire d'une ancienne municipalité.



Tarification pour les services d'eau et de gestion des matières résiduelles pour 2013

Tarification

Taxe de l'eau	2 \$/1 000 gallons
	12,468 \$/1 000 pieds cubes
	(0,44 \$/mètre cube)
Un crédit est accordé lors la facturation	0,10 \$ par 100 \$
	d'évaluation foncière
Taxe pour la collecte des matières résiduelles :	
- Résidentiel : taux par logement	202 \$
- Non résidentiel : bureau d'affaires	202 \$
- Non résidentiel : autre que bureau d'affaires	518 \$

Inscription sur le compte de taxes municipales annuel 2013

Les tarifs pour les matières résiduelles, par logement ou par établissement, sont inscrits sur le compte.

Facturation complémentaire

La facturation du surplus de consommation sera effectuée en 2013 après la lecture des compteurs.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à utiliser l'un ou l'autre des moyens de communication mis à votre disposition, que ce soit :

1. dans votre arrondissement;
2. par téléphone : 311 (île de Montréal) ou 514 872-0311 (extérieur de l'île);

3. par courrier électronique.

Les renseignements présentés sur ce site sont offerts à titre informatif seulement et ne peuvent être considérés comme des opinions juridiques de la Ville de Montréal. De plus, les textes des lois et règlements diffusés sur ce site n'ont qu'une valeur administrative et bien que des efforts soient faits pour assurer leur mise à jour, ces textes peuvent avoir été l'objet de modifications n'ayant pas été mises en ligne. Une vérification des sources officielles est donc essentielle avant tout usage de ces textes à des fins professionnelles.

.....
® Tous droits réservés, Ville de Montréal

Tableau 39
Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local, autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,2147 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 38
Tarifification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges-- Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard--Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 80 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 95 \$ par logement ou 95 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : tarif fixe de 45 \$ par logement pour tous les immeubles.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies-- Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont--La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.